

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 330/02

ÉFAI – 020721 – MDE 13/022/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES D'EXÉCUTION / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE MÉDICAL

IRAN **Seyyed Hashem Aghajari (h), 45 ans, écrivain et professeur**

Londres, le 7 novembre 2002

Le prisonnier d'opinion Seyyed Hashem Aghajari, professeur d'histoire à l'université Tarbiat Modares de Téhéran, risque d'être exécuté.

Il a été arrêté le 8 août en raison d'un discours qu'il a tenu le 19 juin à Hamedan, dans l'ouest de l'Iran. Le discours en question, intitulé « *Le protestantisme islamique* », prônait apparemment un « *renouveau religieux* » et conseillait aux musulmans de ne pas « *suivre aveuglément les chefs spirituels* ».

Selon les informations diffusées dans les médias le 7 novembre, Seyyed Hashem Aghajari a été condamné à 74 coups de fouet, à huit ans d'emprisonnement en « *exil intérieur* » et à la peine capitale à l'issue de son procès qui s'était déroulé la veille à huis clos à Hamedan. Les chefs d'accusation retenus contre lui – diffamation et insultes, notamment envers des personnalités ou chefs spirituels – étaient vagues. Son avocat a indiqué qu'il allait interjeter appel de la peine capitale. Il a vingt et un jours pour former un recours.

D'après ses proches, Seyyed Hashem Aghajari doit recevoir de toute urgence des soins médicaux à la jambe droite, amputée au niveau du genou au cours de la guerre entre l'Iran et l'Irak qui a eu lieu de 1980 à 1988. Selon les informations recueillies, sa jambe présente des ecchymoses et une infection. Il ne peut apparemment ni se lever et marcher, ni utiliser les installations sanitaires de la prison.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les textes de loi, peu précis, ouvrent la voie à tout type de violation, entravent les libertés d'expression et d'opinion, et interdisent des activités qui ne constituent pas des infractions dûment reconnues par la loi. En 2001, un Tribunal spécial avait condamné à mort l'hodjatoleislam Hasan Yousefi Eshkevari, un prisonnier d'opinion, pour des inculpations semblables à l'issue d'une procédure inéquitable. La peine avait ensuite été ramenée à deux ans et demi d'emprisonnement (voir le *Rapport 2002* d'Amnesty International et les Actions urgentes MDE 13/022/00 du 9 août 2000 et MDE 13/016/01 du 21 mai 2001). En octobre 2002, il a été condamné à une peine de sept ans de prison pour d'autres d'inculpations.

D'après les informations recueillies par Amnesty International, 97 exécutions ont eu lieu en Iran depuis le début de l'année 2002, mais ce nombre est peut-être très en deçà de la réalité. En 2001, l'organisation de défense des droits humains avait appelé les autorités à réfléchir de toute urgence à l'instauration d'un moratoire sur les exécutions, conformément aux recommandations émises par la Commission des droits de l'homme des Nations unies (voir le *Bulletin d'information 146/01*, index AI : MDE 13/031/01, du 17 août 2001).

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit et qui est incompatible avec les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'organisation rappelle en outre qu'aux termes de l'article 6-4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, « *tout condamné à mort a le droit de solliciter la grâce ou la commutation de la peine* ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment que la condamnation à mort ainsi que toutes les autres peines prononcées contre le professeur Seyyed Hashem Aghajari soient immédiatement assorties d'un sursis ou commuées en appel ;
- exhortez le Guide spirituel, l'ayatollah Ali Khamenei, à commuer la peine capitale prononcée, conformément aux dispositions de l'article 6 du PIDCP ;
- priez les autorités de permettre à Seyyed Hashem Aghajari de recevoir les soins médicaux requis par son état de santé ;
- appelez les autorités judiciaires à instaurer un moratoire sur la peine de mort, qui constitue une sentence cruelle, inhumaine et dégradante interdite par l'article 7 du PIDCP (auquel l'Iran est partie), en vue d'abolir à terme ce châtiment ;

– demandez que la déclaration de culpabilité de Seyyed Hashem Aghajari soit annulée et exhortez les pouvoirs publics à faire le nécessaire pour qu'il soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité, si tant est qu'il soit inculpé d'infractions reconnues par la loi.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Courrier électronique : webmaster@wilayah.org (veuillez indiquer dans le sujet du message : *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei, Qom*)

Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Courrier électronique : khatami@president.ir

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,*

Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Tehran, République islamique d'Iran
Fax : +98 21 879 6671 (Veuillez préciser « *Care of Director of International Affairs, Judiciary* ». Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir.)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Kamal Kharrazi
Ministry of Foreign Affairs
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue
Tehran, République islamique d'Iran
Fax : +98 21 390 1999 (Veuillez préciser « *Care of the Human Rights Department, Foreign Ministry* ». Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir.)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Dignitaires religieux influents :

Grand Ayatollah Fazel Lankarani

Fax : +98 251 772 3098

Courrier électronique : Fazel@Lankarini.com

Grand Ayatollah Saafi Golpayegani

Courrier électronique : Saafi@Saafi.net

Grand Ayatollah Yousef Saanei

Courrier électronique : Saanei@Saanei.org

Grand Ayatollah Ali Hosseini Sistani

Office of Grand Ayatollah Sistani

P.O. Box No. 3514/37185

Muallim Street, Qom

République islamique d'Iran

Fax : +98 251 222 3239 (si vous n'arrivez pas à obtenir cette ligne, merci d'essayer le +98 511 222 3239)

Courrier électronique : Sistani@Sistani.org

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 DÉCEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*